

## **Vivre la transnationalité : nouveaux défis pour une politique migratoire**

Mirjana Morokvasic, ISP – CNRS, Université Paris Ouest Nanterre la Défense

Dans ce colloque qui pose la question du lien entre la transnationalité et les politiques d'intégration de façon novatrice on m'a proposé le thème moins restrictif que celui du colloque. Je ne me limiterai donc pas à la politique d'intégration, mais je la prendrai comme point de départ, d'autant que les perspectives pour une politique d'intégration sont au cœur du débat de cet après midi.

### 1. Le transnational au service de l'intégration

S'interroger sur des liens entre les pratiques transnationales et l'intégration ne va pas de soi et renvoie plutôt à des paradoxes qui entourent la migration. Si dans la recherche la perspective transnationale ait pu saisir la complexité et la dynamique des flux migratoires coexistant dans des formes différentes, il reste encore un décalage entre cette réalité et la vision politique.

Les travaux américains d'il y a bientôt vingt ans ont nommé et développé la perspective transnationale dans la recherche sur les migrations. Le regard ainsi renouvelé a permis de saisir des phénomènes pourtant présents dans les migrations depuis toujours, mais moins visibles et pratiqués différemment avant la banalisation des distances et le développement de l'usage étendu des moyens de communications inédits. Les chercheurs ici présents ont parmi d'autres largement contribué à enrichir nos connaissances sur ces pratiques en Europe, impliquant au moins le pays de départ et celui d'arrivée, souvent plus. La valeur heuristique du concept du transnational n'est plus à prouver. A l'instar d'autres concepts comme *l'hybridité* qui rompt avec l'idée statique et essentialiste de l'identité et de la culture unitaire et pétrifiée, la perspective transnationale apporte une vision dynamique des migrations. Elle insiste sur la variété des flux coexistants et défie le modèle linéaire qui entend la migration comme mouvement unidirectionnel « entre deux sédentarités », selon l'expression d'Alain Tarrius, jusqu'à rendre caduques les dichotomies et les cadres conceptuels qui ont servi à voir et analyser les phénomènes migratoires (départ-arrivée, installation-retour, temporaire –permanent etc.)

Avec leurs outils, catégories et règles anciennes (telle une idée répandue sur l'intégration qui renvoie à la vision statique et nationale de la migration et des migrants) les politiques demeurent souvent en décalage. On a longtemps pensé et souvent c'est encore implicite sinon explicite dans le discours politique, que le maintien des liens, les retours symboliques ou physiques au pays pouvaient nuire à l'intégration de l'individu. Selon le Haut Conseil à l'Intégration « Le refuge dans la chaleur communautaire ne saurait être qu'un appui temporaire et passager » alors qu'on voudrait par ailleurs devenir « Français comme les autres » (Zylberstein, 1993, p.36). Encore actuellement la politique migratoire incite les

immigré(e)s à rompre ou limiter les liens avec le pays d'origine : la rupture ainsi voulue et valorisée, mesurée en nombre d'années vécues en France, influe sur les décisions administratives. Si en famille on pratique plusieurs langues on ferait mieux de le taire lors de l'entretien en vue de l'obtention de la carte de résident ou de la naturalisation.

Or, comme de nombreuses recherches qui ont adopté la perspective transnationale l'ont montré, des liens soutenus avec le pays d'origine, loin d'entraver l'intégration, peuvent représenter un atout considérable (Portes 2001)– sous certaines conditions et notamment dans la mesure où la mobilité et la circulation ne soient pas bridées. La conclusion qu'on peut tirer sur l'impact des pratiques transnationales dépend souvent de la définition opérationnelle de l'intégration: lorsque celle-ci est définie par la naturalisation, les pratiques transnationales comme la famille transnationale ou participation politique dans le vie du pays d'origine font diminuer la tendance à se faire naturaliser alors que ce n'est pas le cas si l'intégration est définie par la participation politique (Pantoja 2005). On a montré également que la durée d'installation et la richesse de ressources mobilisables, donc des facteurs qui en soi favorisent l'intégration, augmentent aussi la propension à s'investir transnationalement, que ce soit sur le plan économique, politique ou socio-culturel. Les pratiques transnationales peuvent également aider ceux qui sont démunis et dont la mobilité sociale se trouve bloquée, elles servent de tremplin pour mieux s'intégrer. Bülent Kaya et Simone Baglioni trouvent que les activités transnationales des immigrants turcs sont liées au désir d'améliorer les conditions de vie et leurs stratégies délibérées d'intégration en Suisse (2008). Ana Amelina et Thomas Faist ont montré à propos des pratiques transnationales des associations turques en Allemagne qu'elles développent des stratégies de représentation face aux autorités allemandes en mettant en avant les pratiques susceptibles d'être jugées positives pour l'intégration et taisent celles qui puissent paraître nuisibles.

Les Etats peuvent encourager certaines de ces pratiques transnationales, cela signifie d'accorder au migrant le rôle d'acteur et partenaire dans l'intégration qui, elle, est à double sens. Ne pas penser d'emblée que des liens avec le pays d'origine puissent nuire à l'intégration signifie de sortir d'une posture anachronique sans rapport avec la réalité de l'expérience migratoire. Mettre en pratique cette nouvelle posture demanderait beaucoup de temps, mais les possibilités sont vastes et ne demandent pas beaucoup d'audace politique: car on reste dans le cadre national et la population cible est celle qui est déjà là, installée.

A titre d'exemple on pourrait imaginer de modifier certaines questions du 'contrat d'accueil et d'intégration' en fonction des réalités transnationales appréhendées dans un sens positif et ne pas sanctionner celle ou celui qui ne cache pas ses liens avec le pays d'origine ; ou encore imaginer de valoriser symboliquement le travail en vue d'intégration qui s'appuie sur le maintien et développement des liens avec pays d'origine (décerner un prix...). Envisager également une re-formation des personnes aux guichets qui appliquent la politique et dont

le pouvoir discrétionnaire est souvent énorme comme l'a montré l'enquête d'Alexis Spire récemment à Paris (2008).

## 2 Les mis à l'écart des politiques de l'intégration

Dans la plupart des politiques de migration nationales l'intégration semble avoir une place centrale mais en même temps on peut se rendre compte que ce qui relève de l'intégration est largement en deçà de la réalité migratoire. En effet, ni la recherche sur l'intégration, ni les politiques d'intégration ne visent l'ensemble de la population migrante dans un pays donné. Dans ce 2<sup>ème</sup> volet de mon exposé je propose d'élargir la lecture du phénomène migratoire au-delà du cadre étatique. Ce qui, partant de la réalité des flux, oblige à s'intéresser au-delà de la population stable, résidente, c'est-à-dire celle qui est visée par le discours sur l'intégration, et de tenir compte également d'autres populations cibles des politiques migratoires, mais habituellement non prises en compte par des politiques d'intégration. En sont exclus notamment les gens mobiles qui échappent au comptage statistique comme certains des ressortissants des nouveaux pays de l'EU qui circulent et pour qui le centre de vie reste le pays d'origine. Ou encore des résidents étrangers qui ne sont pas perçus comme problème : personne ne demande aux Japonais ou aux Américains qui travaillent régulièrement à Paris ou encore aux fonctionnaires des organismes internationaux à Genève « de s'intégrer ». Se trouvent hors jeu également ceux qui ne peuvent être ni mobiles ni s'installer autrement que dans l'illégalité, sont mis à l'écart, vivent et travaillent souvent dans le déni des droits les plus élémentaires, alors que leur seul délit est d'avoir franchi une frontière.

Les travaux sur les pratiques transnationales portent habituellement sur les migrants déjà installés dans le pays d'arrivée. Quant aux stratégies transnationales de ceux qui se mettent en route, mais qui ne peuvent pas ou ne veulent pas devenir des résidents permanents d'un autre pays que le leur, ou pour d'autres raisons leur stratégies d'intégration ne se limitent pas à la société d'accueil (comme par exemple les Français dans le canton de Genève, Polonais en Belgique ou en Allemagne), elles ont suscité moins d'intérêt dans la recherche. Leur 'installation dans la mobilité' (Morokvasic 1994,1999), s'appuie sur un projet initial qui est leur mobilité sociale dans le pays de départ, la Pologne, la Roumanie etc.(Potot 2005, Cyrus2008).

Si elle se prolonge dans la durée, elle engendre des éléments d'une double intégration, voire une intégration qui est à la fois locale ou bilocale et transnationale comme la montré Mihaela Nedelcu (2009). Ce qui nous renvoie à nous interroger sur le sens de l'intégration dans le contexte de forte mobilité où les intéressés demandent de pouvoir circuler, sans forcément chercher à s'établir. Ils revendiquent un droit à la mobilité (GISTI 2009).

En ce qui concerne le deuxième groupe de migrants présents mais hors considération par des politiques d'intégration, installés dans l'illégalité ou semi-légalité ou ceux qui sont en situation de précarité extrême, on peut dire certes qu'ils relèvent plutôt de procédures de contrôle aux frontières et de la reconduite hors du territoire national.

Bien au contraire cependant, leur situation relève elle aussi de la question de l'intégration :

- Les personnes sans papiers qui à tout moment risquent l'expulsion sont généralement très bien intégrées dans la vie professionnelle dans le bâtiment et travaux publics, les services à la personne, la restauration, l'hôtellerie, la confection - sont des secteurs d'emploi où persiste une demande soutenue. Alors qu'on ferme les yeux devant certaines pratiques du recours au travail clandestin dans ces secteurs<sup>1</sup>, le discours sur l'intégration sert à maintenir les étrangers qui le pratiquent en situation de précarité, voire d'exclusion.
- Sous prétexte de diminuer la migration subie, les mesures politiques récentes entravent l'intégration, obligeant des couples à vivre séparément après le mariage, rendant difficile ou impossible la réunification familiale, même les visites.
- Quelle intégration pour cette famille dont une partie est française ou régularisée et dont on expulse, en démembrant la famille, la mère, le père ou enfants ? Les couples mixtes sont particulièrement visés et le soupçon d'avoir contracté un mariage « gris » pèse longtemps et entrave leur vie privée.
- Alors que l'Etat inscrit l'égalité des hommes et des femmes comme valeurs républicaine dans le contrat d'accueil et de l'intégration que chaque nouveau immigré doit désormais signer, en même temps il allonge le temps d'attente pour obtenir le permis de séjour ou la naturalisation et soumet ainsi les conjoints venus dans le cadre de la réunification familiale (donc la plupart des femmes) à une situation de dépendance prolongée vis à vis du conjoint.
- Alors qu'on souhaite faire venir les migrants de haut niveau, l'accès aux emplois qualifiés est limité et le tri se fait de sorte que les migrants se retrouvent dans des postes pour lesquels ils, et surtout elles, sont surqualifiés.

### 3 Sortir du cadre national et donner un sens plus large à l'intégration

Intégration fait partie du vocabulaire de la sociologie depuis longtemps et chez Durkheim elle s'oppose à l'anomie. Elle permet de saisir différentes formes de participation à la vie de la société (quartier, travail, école, famille etc.) et parler de l'intégration en général n'a pas beaucoup de sens. C'est pourtant ce qui se passe lorsqu'il s'agit des immigrés, où on s'est détourné du sens premier et on entend souvent parler en termes d'« échec » ou de « réussite » d'intégration en sous-entendant l'intégration à la nation.

Cependant le cadre national automatiquement central quand on parle des étrangers, est-il toujours le plus adéquat pour apprécier la réalité de leur participation à la société, en tirer des conclusions souvent définitives sur leur sort et développer les politiques appropriées ? L'approche locale est tout aussi importante (et on peut imaginer que dans un pays moins centralisé que la France cela est plus facile ou même impératif), notamment au niveau de l'apprentissage de la langue, de la formation ou la requalification, reconnaissance des

---

<sup>1</sup> Dans les travaux publics par exemple, comme ces travailleurs sans papiers qui refont les quais du métro parisien la nuit : <http://www.france-info.com/france-social-2009-10-14-greve-les-travailleurs-sans-papiers-remplissent-355628-9-44.html>

compétences et des diplômes, soutien aux initiatives d'entrepreneuriat de proximité etc. L'importance et la reconnaissance du niveau local se reflète par exemple dans l'octroi du vote au niveau local à certaines catégories d'étrangers. Pourquoi ne pas tenir compte de cette participation locale comme d'un critère décisif dans l'appréciation de l'intégration des étrangers et l'adopter comme pour la régularisation des sans papiers ?

Un autre niveau dont il s'agit de tenir compte, souvent d'ailleurs lié au local est le niveau transnational. Avant de s'installer dans un autre pays que le leur, la plupart de migrants tendent à circuler (s'ils sont en possession du passeport qui les autorise à le faire). D'autres pour différentes raisons ne s'établissent jamais mais mènent une vie pendulaire s'installant dans la mobilité avant de retourner dans leur pays d'origine ou encore de se mettre de nouveau en route (des migrants multiples). L'accès au statut juridique stable (naturalisation, droit au séjour) généralement appréciés comme la stratégie d'intégration à la nation, peuvent servir dans le contexte mondialisé la stratégie de s'intégrer transnationalement, permettant aux migrants de développer des pratiques transfrontalières ayant une fonction intégratrice au niveau régional ('européanisation par le bas'). On a vu des migrants régularisés et stabilisés d'ailleurs retournant dans leur pays, se servant de leur statut pour faire des aller-retours pour travailler ou pour d'autres motifs.

Quels défis pour les politiques ? Comment concilier l'intégration et la mobilité d'une part et l'intégration et l'exclusion de l'autre ? L'Etat démocratique qui cherche à intégrer les uns, n'a-t-il d'autres réponses que l'exclusion, la mise à l'écart voire l'expulsion pour les autres qui sont le plus souvent des gens intégrés sur le plan professionnel et social, membres de famille, travailleurs payant leurs impôts, élèves ou étudiants, ou des personnes fuyant les conditions insupportables dans leur pays d'origine ?

### 3 Renouveau des perspectives :

Pour amorcer la réponse à cette question je vais évoquer quelques tendances qui se dégagent du débat actuel sur le renouveau des perspectives en matière des politiques migratoires. Elles abandonnent la vision de la migration comme fléau, problème, qui nécessite des politiques correctives, qui fait peur et coûte, et mettent l'accent sur la migration comme phénomène naturel, allant de soi, qui a toujours existé et qui est le *sine qua non* dans nos sociétés. Phénomène global et « bien public mondial » qui, au delà de l'Etat national, implique multiples acteurs aux intérêts convergents.

Il n'est pas étonnant d'ailleurs que ce renouveau de la réflexion provient des ONG d'une part (GISTI 2009) et d'autre part des organisations internationales comme l'OCDE, le PNUD, l'UNESCO, l'OIT et rarement des gouvernements nationaux.

Tous partent du principe qu'il faut adapter les instruments politiques à la réalité – la migration d'aujourd'hui dans le contexte mondialisé ne correspond plus au modèle classique *d'installation – intégration*.

Si certains (Weil 2005) interpellent 'l'Etat inerte issu du 19<sup>ème</sup> siècle qui aimait les populations stables, soit ici soit ou ailleurs et de façon durable et maîtrisée, l'Etat au 21<sup>ème</sup>

siècle devra gérer et réguler les populations en mouvement', dans la plupart des propositions, l'Etat n'est qu'un acteur parmi d'autres dans une approche multilatérale.

La vision proposée dans le cadre du projet de l'UNESCO sur la migration sans frontières (Pecoud et Guchteneire, de 2007) part d'un état du lieu, à savoir

- l'inefficacité des contrôles, de plus en plus sophistiqués et de plus en plus coûteux par rapport aux objectifs fixés<sup>2</sup>,
- le non fondé des craintes qui sont habituellement avancées pour justifier ces contrôles notamment : 'l'invasion', 'le coût économique de migration'- car les migrants constituent en eux seuls un capital pour les pays d'arrivée
- enfin les contradictions soulevées par les politiques de fermeture dès qu'on se place sur le terrain des droits humains. Le droit à émigrer est vidé de son sens s'il n'est pas accompagné d'un droit à la mobilité et immigration

Les auteurs posent ainsi la question de la cohérence des politiques et de leur viabilité à long terme et explorent les arguments pour et contre dans le cadre de plusieurs perspectives : éthique, économique, sociale – notamment la question de l'état providence. Enfin ils explorent la faisabilité de leur vision des migrations sans frontières– en examinant des cas de libre circulation déjà existants.

La bonne mobilité ou le nouveau système de mobilité est également proposé par l'OCDE (2007) dans une perspective *gagnant-gagnant-gagnant* en partant de l'idée que chacune des parties prenantes dans la migration, les Etats de départ et d'arrivée et les migrants ont des intérêts convergents. Le dernier est le rapport mondial du PNUD le sur le développement humain « Lever les barrières » souligne que le développement humain a beaucoup à gagner d'une levée des obstacles aux déplacements (2009).

En France, à l'initiative d'ailleurs du Ministère des Affaires Etrangères un groupe d'experts propose un autre regard sur les migrations et prône la construction d'une gouvernance mondiale car les droits à la mobilité et les migrations relèvent d'un enjeu global. Cette gouvernance mondiale multi-acteurs associeraient aux cotés des Etats, les syndicats, les entreprises et la société civile. Les auteurs montrent en outre '...qu'à rebours des politiques contre-productives de fermeture des frontières, une 'bonne mobilité' abaisserait les coûts des migrations et en régulerait les flux... (Badie et al 2008).

#### 4. Pour conclure

On a vu que la réalité de la migration, des flux, est bien plus étendue et complexe que celle couverte par le seul discours ou politiques d'intégration tels qu'ils sont pratiqués dans nos pays. Pour combler ce décalage il est d'une part proposé de réinterroger le sens *stricto* national de l'intégration qui prime lorsqu'il s'agit des immigrés et étrangers. D'autre part, et ceci n'a été évoqué qu'en grandes lignes, il est désormais nécessaire de dépasser la vision frontalière et étatique de la migration ('verrouiller et intégrer') et construire une gouvernance mondiale pour répondre au défi des gens mobiles.

---

<sup>2</sup> Le coût des procédures de contrôles et de mises à l'écart (centres de rétention, expulsion, procédures) est largement supérieur aux sommes allouées à l'intégration  
Olten, 29 octobre 2009

## References citées:

Anna Amelina et Thomas Faist (2008), Turkish Migrant Associations in Germany: Between Integration Pressure and Transnational Linkages *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2008 (24) 2 pp. 91-120.

Badie et al. (2008) *Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale. Paris, La Découverte.*

Bülent Kaya et Simone Baglioni (2008) Le transnationalisme en action : le cas des Turcs en Suisse», *Revue européenne des migrations internationales* vol. 24 - n°2 pp. 167-191

Cyrus Norbert (2008) Managing a mobile life: changing attitudes among illegally employed Polish household workers in Berlin, in Metz-Göckel Sigrid/Morokvasic Mirjana et Müntz A.Senganata: *Migration and mobility in an enlarged Europe. A gender Perspective*, Barbara Budrich Publishers. Opladen; Farmington Hills, pp.179-202.

GISTI : *Liberté de circulation : un droit, quelles politiques ?*, Les journées d'étude du Gisti, 19 octobre 2009

Morokvasic, Mirjana 1994, Pendeln statt auswandern. Das Beispiel der Polen, in: Morokvasic, Mirjana/Rudolph, Hedwig (eds.), *Wanderungsraum Europa. Menschen und Grenzen in Bewegung*, Ed. Sigma, Berlin, pp. 166-187.

Morokvasic, Mirjana (1999), La mobilité transnationale comme ressource: le cas des migrants de l'Europe de l'Est," in *Cultures et Conflits* (33-34): 105-122.

Nedelcu, Mihaela (2009) Le migrant online. Nouveaux modèles Migratoires à l'ère du numérique. Paris, l'Harmattan.

OECD (2007), Gaining from migration. Towards a new mobility system.

Pantoja, Adrian D. (2005) Transnational Ties and Immigrant Political Incorporation: The Case of Dominicans in Washington Heights, New York, *International Migration*, Volume 43, Number 4, October 2005 , pp. 123-146(24)

Pecoud, Antoine/ Guchteneire, de , Paul (2007), *Migration without borders. Essays on the free movement of people*. Paris,New York, Oxford: UNESCO, Berghahn Books.

Portes Alejandro (2001), Introduction : the debates and significance of immigrant transnationalism. *Global Networks*, 1(3),181-193

Potot, Swanie. (2007), *Vivre à l'Est, travailler à l'Ouest. Les routes roumaines de l'Europe*. Paris: L'Harmattan.

Spire, Alexis (2008) Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration, Paris, Editions raison d'agir, 124 p.

Weil, Patrick (2005), *La République et sa diversité, Immigration, Intégration, Discriminations*. Paris, Seuil/République des Idées.

Zylberstein, Jean-Claude (1993), *L'intégration à la française*, Paris, Union Générale d'Éditions 10/18.

Olten, 29 octobre 2009